



**Procès-Verbal du conseil municipal de Gravières
30 mars 2023 – 19h00.**

Le 30 mars 2023 à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Gravières convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Monique Doladille, Maire.

Présents : Sylvie Devès
Monique Doladille
Damien Lentier
Eric Pradier
Marie-José Roux,
Philippe Troï

Absents excusés : Julie Glotz, Fabien Pellet, Jean Pellet

Procurations : Julie Glotz donne procuration à Sylvie Devès
Jean Pellet donne procuration à Monique Doladille

Secrétaire de Séance Sylvie Devès

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Compte administratif 2022
- Compte de gestion 2022
- Vote des taux d'imposition fiscalité directe locale 2023
- Budget primitif 2023
- Convention bibliothèque avec l'association la Serre aux Livres

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2023.

Aucune remarque n'étant émise, le *procès-verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.*

Délibération N°1 : vote du compte administratif 2022

Madame le Maire présente à l'assemblée les comptes de la commune et sort de la salle.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		407 822,12		305 942,25	-	713 764,37
Opérations de l'exercice	440 571,47	672 491,05	316 239,97	109 834,53	756 811,44	782 325,58
Totaux	440 571,47	1 080 313,17	316 239,97	415 776,78	756 811,44	1 496 089,95
Résultat de clôture		639 741,70		99 536,81		739 278,51

Après examen et sous la présidence de Sylvie Devès, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de la commune.

Délibération N°2 : vote du compte de gestion 2022.

Le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice.

Il est nécessaire de viser et certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conformes aux écritures de la commune.

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, sous la présidence de Sylvie Devès, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de la commune

Délibération N°3 : Vote des taux d'imposition fiscalité directe locale 2023.

Madame le Maire rappelle les différents textes de loi, notamment l'article L 2121-29 du code général des collectivités ainsi que les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et aux votes des taux d'imposition.

Elle précise qu'il est nécessaire de voter chaque année les taux des contributions directes locales et demande au Conseil Municipal de statuer sur les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFBP) : 27.64 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 84.88 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) 18.31 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Délibération N°3 : Budget primitif 2023

Madame le Maire présente au conseil Municipal les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 et procède à la lecture du détail des articles.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses (pour rappel 110 000 € en RAR*)	463 943 €	926 223 €
Recettes	573943 €	926 223 €

* Reste à Réaliser

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Délibération N°4 : Convention bibliothèque avec l'association la Serre aux Livres

Madame le Maire expose à l'assemblée le principe de la gestion du fonctionnement de la bibliothèque de la commune.

Elle rappelle que l'établissement d'une convention est nécessaire avec l'Association la Serre aux Livres afin de déterminer les rôles, les droits et les devoirs de chacune des parties dans la gestion et l'animation de ladite bibliothèque.

Cette convention sera valable pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Elle procède à la lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention.

Questions diverses :

Travaux

Dévégétalisation de la toiture de l'église.

Fin de la séance : 20 h 15



Le Maire
Monique DOLADILLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "MD", written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance
Sylvie Devès

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "S Devès", written over a horizontal line.

